

## REPERES POUR L'EVALUATION DES MASTERS « METIERS DE L'ENSEIGNEMENT »

### NIVEAU MENTION ET SPECIALITE

Le principe retenu est celui d'une fiche unique d'expertise pouvant s'adapter à la forme d'organisation de l'offre de formation retenue par l'établissement (ou les établissements en cas de cohabilitation).

1. organisation en mention « spécifique » rattachée à un domaine et déclinée en spécialités (pouvant figurer uniquement dans le domaine de la mention et si justifié dans d'autres domaines de rattachement secondaire). *Les experts s'appuient sur la fiche « mention » complétée par les fiches « spécialités ».*
2. organisation pour partie en mention spécifique rattachée à un domaine et déclinée en spécialités et pour partie en spécialités rattachées à des mentions existantes, donc pouvant appartenir à plusieurs domaines. *Pour la 1<sup>ère</sup> partie, les experts s'appuient sur la fiche « mention » complétée par les fiches « spécialités », pour la seconde sur la fiche « adjonction de spécialité ».*
3. organisation en parcours adossés à des mentions et spécialités existantes appartenant donc à des domaines et mentions différents : « *fiche parcours* »<sup>1</sup>.
4. combinaison des trois types d'organisation: les experts utilisent l'ensemble des fiches en fonction des besoins.

Quelle que soit la forme d'organisation retenue, la qualité du diplôme délivré doit être la même, les critères d'évaluation sont identiques, leur pondération peut cependant varier. De plus, il y aura lieu dans l'expertise de bien tenir compte de la vague de contractualisation à laquelle appartient l'établissement porteur (ou porteur principal) de la demande.

En effet la situation des universités des vagues A & B diffère largement de celles des vagues C & D :

- Pour les premières, dont les offres de formation sont déjà habilitées et mises en œuvre, les demandes vont s'intégrer dans l'offre existante, sous la forme d'ajouts à l'offre existante (au niveau de la mention, de la spécialité ou du parcours). Ces ajouts devront donc être évalués *via* la grille proposée, ainsi que la manière dont ils s'intègrent à l'offre existante, en particulier lorsqu'ils vont modifier les mentions dont l'objectif principal concernait l'éducation et la formation.

---

<sup>1</sup> Les parcours ne figurant pas dans l'habilitation, leur évaluation par l'AERES n'est pas obligatoire, même s'ils figurent de manière explicite dans l'offre de formation révisée proposée par un établissement (en application du point 4.1 de l'annexe 3 de la circulaire du 17 octobre 2008). Ces parcours peuvent néanmoins être évalués lorsque les établissements en font le choix.

- Pour la vague C les nouvelles mentions, ou spécialités, (voire parcours,) ajoutées vont être intégrées à l'offre encore non habilitée (avec les éventuelles modifications que cela peut entraîner sur les autres mentions déjà évaluées), l'expertise portera, comme précédemment, sur les ajouts et modifications, une attention particulière devant être portée sur l'articulation avec les mentions déjà évaluées.
- Pour la vague D, dont l'examen a débuté à la mi-octobre 2008, l'offre nouvelle déposée au 15 février 2009 étant expertisée en lien avec celle déposée cinq mois plus tôt, l'expertise devra prendre en compte l'ensemble de l'offre dont les objectifs relèvent du domaine de l'éducation, formation, enseignement.

**L'expertise, tout en tenant compte des conditions particulières d'élaboration de cette offre de formation, devra vérifier que sont respectées et bien mises en oeuvre les exigences suivantes :**

- **une solide formation scientifique (disciplinaire ou pluridisciplinaire) et une initiation à la recherche : *c'est un master.***
- **la maîtrise des compétences mises en œuvre dans les différents métiers visés par cette formation : *c'est un master « voie professionnelle ».***
- **une bonne préparation aux concours de recrutement des enseignants : *c'est la particularité de ce type de master.***

## I POSITIONNEMENT

1-1 De l'offre dans l'établissement	Il conviendra ici de voir si l'offre nouvelle est intégrée de manière cohérente dans l'offre actuelle de l'établissement. Ce critère doit être apprécié en fonction de la vague d'habilitation de l'établissement.
1-2 De l'offre au niveau du site, du PRES	La diversité des types de PRES doit être prise en compte pour évaluer la politique à cette échelle.
1-3 De l'offre au niveau de l'académie (voire inter-académie)	Dans la mesure où ce type de master intègre la préparation aux concours de recrutement des enseignants par l'éducation nationale, il semble nécessaire de privilégier l'échelle académique pour mesurer la cohérence de l'offre.
1-4 Partenariats avec d'autres écoles et instituts impliqués dans la formation	Ce critère est à mettre en corrélation avec le souci de ne pas limiter les débouchés aux seuls concours de l'éducation nationale,.
1-5 Dimension internationale	Même si cette dimension n'est pas une préoccupation principale de ce type de formation, cette ouverture peut se manifester à travers des enseignements portant sur les systèmes éducatifs étrangers, la possibilité de stages à l'étranger, la présence éventuelle de formateurs étrangers, les modalités d'intégration des étudiants étrangers, sans oublier les partenariats avec des établissements étrangers.

## II OBJECTIFS

2-1 Objectifs scientifiques et pédagogiques :	L'expertise devra vérifier que les objectifs proposés (et leur mise en œuvre) sont conformes à ceux définis dans la circulaire du 17 octobre 2008 et intègrent les éléments essentiels du Cahier des charges de la formation des maîtres (arrêté du 19 décembre 2006). Une attention particulière devra être portée sur la diversité de débouchés offerts aux étudiants titulaires de ce diplôme, ainsi que sur les objectifs chiffrés que se fixent les responsables en termes d'insertion des diplômés.
2-2 Objectifs professionnels et débouchés	

## III ORGANISATION PEDAGOGIQUE DU CURSUS

<b>3-1 Equipe pédagogique</b>	
3-1-a-Responsable de la mention, responsables des spécialités	Cette mention couvrant un champ très large, il est nécessaire que soient bien précisés les noms et qualités des responsables tant des spécialités que de la mention. Ceci est encore plus vrai lorsque l'offre est constituée de spécialités ajoutées à l'offre existante.
3-1-b-Composition et modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique	La composition devra être donnée de manière précise afin de mesurer les apports respectifs de chaque intervenant. L'expertise portera en particulier sur la bonne adaptation entre cette organisation et les objectifs multiples de ce master.
3-1-c-Diversité et équilibre de l'équipe pédagogique	La multiplicité des objectifs impose la présence de manière équilibrée d'enseignants-chercheurs appartenant à différentes disciplines, d'enseignants des IUFM, d'intervenants professionnels venant de l'éducation nationale et d'autres organismes ayant trait à l'enseignement, l'éducation et la formation.
<b>3-2 Cohérence du cursus</b>	
3-2-a- Existence d'un continuum LM sur la thématique de la mention	L'expertise devra vérifier l'existence (ou la création) de dispositifs (parcours, éventuellement mentions) en licence permettant d'orienter de manière réfléchie des étudiants et d'assurer le continuum de formation tel qu'il est décrit dans le cahier des charges de la formation des maîtres.
3-2-b- Mobilité - Modalités de recrutement en M1	Il conviendra d'examiner la manière dont la mobilité des étudiants entre L & M sera prise en compte ainsi qu'éventuellement la mise en œuvre de capacités d'accueil. Cela impose une bonne connaissance de la population étudiante s'inscrivant dans le master (cf. point 6-3).
3-2-c- Equilibre entre les différents éléments de la formation	L'expertise devra se pencher : 1) sur la part qu'occupent les enseignements de culture scientifique (disciplinaire ou pluridisciplinaire),

	<p>ceux consacrés à la dimension « métier », ceux voués spécifiquement à la préparation des concours, et enfin les options voire UE libres ;</p> <p>2) sur leur positionnement dans le master et sur la cohérence de cette répartition ;</p> <p>3) sur la part respective entre les différents modes d'enseignement (CM, TD, TP, séminaires et ateliers).</p>
<b>3-3 Place et politique des stages</b>	
3-3-a-Positionnement, nature, durée	<p>S'agissant d'un master « voie professionnelle » (qui de plus prépare à des épreuves de concours incluant les acquis des stages), l'expertise devra s'intéresser à la mise en œuvre optimale de ce dispositif de formation. L'évaluation devra déterminer la place (positionnement, durée) des stages de pratique accompagnée et des stages en responsabilité réalisés dans le cadre scolaire.</p>
3-3-b-Articulation avec les autres éléments de la formation dans le cadre d'une formation en alternance	<p>Comme ce type de master est basé très largement sur l'alternance, il conviendra d'analyser très soigneusement l'efficacité et la pertinence de l'organisation de la formation (positionnement des stages, ateliers etc.).</p>
3-3-c-Modalités d'encadrement de stages	<p>L'importance des effectifs étudiants dans ces masters impose encore plus qu'à l'accoutumé un examen attentif de la manière dont les stages sont encadrés (qui les encadre, nature et fréquence du suivi des stagiaires).</p>
3-3-d Gestion des stages, partenariats avec les milieux professionnels	<p>Etant donné la place essentielle des stages dans ce master, de leur spécificité et du nombre de stagiaires, leur gestion est un point clé de leur réussite (guichet unique réunissant l'ensemble des partenaires accueillant des stagiaires, dont les rectorats et inspections académiques ?).</p> <p>L'expertise s'intéressera aussi à la diversité des partenaires accueillant des stagiaires, élément favorable à l'insertion professionnelle des étudiants.</p>
<b>3-4 Fluidité et adaptabilité du cursus</b>	
3-4-a- Orientation progressive au cours du master	<p>Au-delà de l'évaluation de la manière dont sont mises en œuvre les exigences communes à tous les masters, l'expertise doit vérifier la prise en compte des spécificités de ce master. Une offre constituée de spécialités venant décliner des mentions existantes devra faire l'objet d'une attention toute particulière</p>
3-4-b Passerelles en cours de master ou après le master	<p>L'intégration de la préparation à des concours dans le master, le positionnement des épreuves à la fin des semestres 3 &amp; 4 imposent à la fois une organisation pédagogique qui facilite les réorientations mais aussi la mise en place de passerelles avec les autres masters proposés par l'établissement. Il conviendra d'en vérifier l'existence et la faisabilité.</p>

<p>3-4-c Adaptation à des entrées en cours de cursus ou pour des publics en reprise d'études</p>	<p>Il conviendra d'évaluer :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) comment est assurée l'intégration d'étudiants en M2 après avoir suivi un autre M1, situation nécessairement fréquente lorsqu'une partie de l'offre sera organisée uniquement en spécialités ;</li> <li>2) les publics en reprise d'études, que l'entrée ait lieu en M1 ou en M2.</li> </ol> <p>Si ces adaptations peuvent prendre des formes très diverses, elles devront être examinées afin d'en mesurer la pertinence et la faisabilité.</p>
--	--

#### IV CONTENUS : CONNAISSANCES ET COMPETENCES

De manière globale, l'évaluation devra porter à la fois sur les connaissances décrites dans la présentation des contenus de formation et sur les compétences que devront avoir acquis les diplômés. La présentation conjointe des connaissances et des compétences dans le descriptif des unités d'enseignement est une modalité particulièrement utile pour assurer une bonne lisibilité du diplôme, constituant ainsi un élément positif à prendre en compte dans l'évaluation.

Une telle présentation n'exonère pas de la production de la fiche RNCP et de l'annexe descriptive au diplôme.

<b>4-1 Scientifiques</b>	
4-1-a Disciplinaires ou pluridisciplinaires	Il y aura lieu de bien analyser les contenus des UE proposées afin d'évaluer tant le niveau d'exigence retenu (en tenant compte de la dimension plus ou moins pluridisciplinaire de la formation) que l'adaptation des contenus aux objectifs spécifiques de ce diplôme.
4-1-b-Fondamentaux en sciences humaines et sociales	Cet aspect de la formation étant essentiel au vu des métiers visés, une attention particulière devra y être portée.
4-1-c – Ouverture et culture scientifiques	
<b>4-2 Professionnels</b>	
4-2-a-Connaissance du système éducatif	Cet élément de la formation devra être envisagé, notamment en prenant en considération l'acquisition de compétences professionnelles.
4-2-b Analyse de pratiques	Ce type de démarche commun à toutes les formations professionnelles prend encore plus de sens dans le cadre de métiers basés sur la relation et la transmission. Il en découle que l'expertise devra se pencher très particulièrement sur l'existence et la qualité de la formation qui lui est consacrée.
4-2-c Compétences additionnelles	Le respect des exigences communes à tout diplôme de master et celles imposées par un des principaux employeurs devra être vérifié.

<b>4-3 Préparatoires aux épreuves des concours</b>	
4-3-a Epreuves du 1 <sup>er</sup> groupe 4-3-b Epreuves du 2 <sup>nd</sup> groupe	L'expertise portera à la fois sur la préparation « technique » aux épreuves des concours visés par les étudiants et sur l'articulation entre la préparation « scientifique » de ces concours et les exigences évaluées dans les rubriques 4-1 et 4-2, articulation elle-même largement conditionnée par les programmes et les modalités précises des épreuves de concours.
<b>4-4 Valorisation des stages</b>	
4-4-a Ateliers d'analyse de pratiques	Il s'agit là de vérifier que la formation expertisée dans la rubrique 4-2-b est correctement et largement mise en œuvre.
4-4-b Mémoire professionnel	Cette modalité d'évaluation des stages peut sembler particulièrement adaptée puisqu'elle a le mérite d'introduire la démarche de recherche dans la restitution du stage. Pour autant, elle n'exclue pas d'autres formes de rapport. Quelle que soit la solution retenue, l'expertise devra vérifier, au-delà de ses modalités, l'intégration du mémoire dans la triple finalité fixée par ce type de master.
<b>4-5 Evaluation et certification</b>	
4-5-a Modes d'évaluation utilisés	Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences devront être considérées, en prenant en compte la spécificité de ce type de master. La dimension professionnelle du master constituera un critère important de l'évaluation (au-delà des exigences des épreuves de concours). Il en est de même pour l'évaluation des contenus scientifiques et de l'initiation à la recherche. Etant donné le champ professionnel visé, on devra veiller à ce que soient bien représentés des exercices comme la remise de rapports, les exposés et soutenances orales (avec production de supports adaptés).
4-5-b Modalités de compensation et de passage M1/M2	L'expertise devra porter : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) sur la manière dont ce master s'inscrit dans les règles communes définies par l'établissement (à l'échelle de l'établissement voire d'un domaine) : conformité ou dérogation par rapport à ces règles ;</li> <li>2) sur la pertinence des choix opérés en termes de progression au regard des exigences spécifiques de ce master dont la seconde année va être fortement conditionnée (du moins pour une majorité des étudiants) par la préparation d'un concours ;</li> <li>3) sur les règles retenues pour le passage du M1 au M2. Sur ce point, il y aura lieu de se reporter à</li> </ol>

	l'évaluation du point 3-4. Ces règles ne devront pas induire de hiérarchie entre spécialités en termes de possibilité d'insertion professionnelle.
4-5-c Certification des compétences (C2i2e, CLES...)	Au-delà des exigences valables pour tout master, il conviendra ici d'être très attentif à ce que les diplômés aient certifié certaines compétences dans le cadre réglementaire imposé pour le recrutement des maîtres en général, et spécifiques à certains degrés d'enseignement : obtention du C2i2e, certification du niveau en langue vivante de niveau C1. La mise en œuvre des moyens nécessaires à la délivrance de ces certifications sera vérifiée.

## V ADOSSEMENT A LA RECHERCHE

**L'évaluation devra tenir compte sur ce point, encore plus que pour les précédents, sur le contexte dans lequel se situent les étudiants, puisqu'une partie d'entre eux pourrait être dans des antennes ne disposant pas *in situ* de moyens de recherche développés. De ce fait, l'évaluation devra tenir compte des efforts faits par certains établissements pour pallier ces déficits dans les antennes (participation renforcée d'enseignants-chercheurs venus d'autres sites pour étoffer les équipes de formation et animer des séminaires ou modules d'initiation à la recherche, développement des ressources documentaires en lignes, mise en cohérence entre les ressources locales et les spécialités proposées etc).**

5-1 Laboratoires d'appui	Au-delà d'une vérification de la présence de laboratoires d'appui à la formation et d'accueil pour les étudiants, la manière dont ces laboratoires sont effectivement impliqués dans la formation devra être évaluée.
5-2 Place des enseignants-chercheurs dans la formation	Si le premier critère peut être d'ordre quantitatif, on s'intéressera également à la place effective jouée par les enseignants-chercheurs dans l'ensemble de la formation afin d'éviter le maintien voire le renforcement des clivages entre formation scientifique et formation pratique.
5-3 Existence d'UE ou module(s) préparant à la recherche ?	Même s'il s'agit ici d'un master à dominante professionnelle, il sera nécessaire d'examiner l'initiation minimale à la recherche.
5-4 Participation à un travail de recherche (personnel ou en équipe)	C'est un point qui devra être évalué en tenant compte du contexte où se trouvent les étudiants (cf la remarque générale en tête de ce chapitre). Néanmoins, il y a lieu de vérifier que soit offerte à tous les étudiants la possibilité de se consacrer à un véritable travail de recherche, ceci quelles qu'en soient les modalités (travail en groupe et/ou individuel, production d'un écrit pouvant aller jusqu'à un petit mémoire de recherche avec ou sans soutenance etc.).

## VI EVALUATION ET PILOTAGE DE LA FORMATION

6-1 Evaluation de la formation par les enseignants et par les étudiants	<p>Au-delà de l'obligation réglementaire qui impose que soient évalués les dispositifs mis en place pour s'y conformer, il y aura lieu d'examiner la prise en compte des exigences spécifiques de ce nouveau master : effectifs importants, équipes pédagogiques nombreuses et diverses, lieux de formation multiples ...</p> <p>Ces contraintes imposant une organisation assez lourde et un pilotage fort, il conviendra de vérifier, à quel niveau, par qui et comment cette mission est assurée.</p>
6-2 Evaluation de la formation par les employeurs	<p>Comme pour le point précédent, il est nécessaire d'examiner la manière dont l'établissement a envisagé cette évaluation par les principaux employeurs, la réussite aux concours étant loin d'être un indicateur suffisant.</p>
6-3 Suivi des étudiants	<p>L'expertise devra vérifier l'existence d'un dispositif permettant d'assurer le suivi des étudiants à l'issue du M2, qu'ils soient diplômés ou non : entrée dans la vie active, poursuites d'études (une catégorie qui peut être plus importante ici que dans les autres masters voie professionnelle du fait d'un recrutement dominé par les concours qui peut conduire ceux qui échouent à compléter leur formation), ...</p> <p>Il faudra que ce suivi soit aussi assuré en fin de M1 pour les étudiants qui ne poursuivront pas en M2 (quelle qu'en soit la raison).</p> <p>Etant donné que ce type de master a vocation à accueillir des étudiants venant de diverses licences et/ou de divers établissements (sans oublier les personnes en reprise d'études), une bonne connaissance de l'origine et des trajectoires des étudiants inscrits en M1 ou directement en M2 est absolument nécessaire.</p>
6-4 Prise en compte des évaluations dans le pilotage de la formation	<p>Plus encore que pour tous les autres diplômes, la mise en place de ce type de master va exiger une grande réactivité de la part des établissements et au premier rang des équipes pédagogiques. Les modalités proposées pour que les résultats des évaluations soient traduits dans le fonctionnement de la formation doivent attirer l'attention de l'expert.</p>
6-5 Existence d'une structure de pilotage du type « conseil de perfectionnement »	<p>Largement et efficacement utilisés par les formations professionnelles comme les licences professionnelles ou nombre de masters professionnels, ces conseils qui réunissent l'ensemble des partenaires impliqués (dont les étudiants) peuvent être une piste intéressante pour ces nouveaux</p>

	<p>masters. La taille des mentions, la diversité des spécialités (et éventuellement des métiers visés), la multiplicité des sites de formation peut imposer une organisation à différents niveaux : au niveau spécialité, au niveau mention (où ce conseil pourrait se rapprocher de ce qu'est l'équipe de formation d'un domaine).</p> <p>Quelle que soit la solution retenue, l'expertise veillera à ce qu'existe bien une telle structure pour piloter la mention et ses spécialités.</p>
--	--

## VII INDICATEURS

**L'expertise devra tenir compte des difficultés que représente la collecte de données gérées par des organismes différents et avec des protocoles statistiques divergents.**

7-1 Flux constatés dans les années antérieures (entrées en master, entrées en IUFM etc.)	<p>L'évaluation devra s'appuyer, et ceci quelles qu'en soient les limites, sur les données pluriannuelles fournies par les établissements concernant les mentions et spécialités de master ayant un fort lien avec les métiers de l'enseignement et sur toutes données pouvant éclairer cette question ; e.g. les effectifs des parcours, voire mentions « métiers de l'enseignement » de licence.</p> <p>Elle s'appuiera aussi sur les données statistiques fournies par l'IUFM académique.</p>
7-2 Flux attendus	<p>L'expertise veillera à mesurer la pertinence de ces estimations à l'aune des statistiques précédentes.</p>
7-3 Informations sur le devenir des étudiants : résultats aux concours, autres débouchés...	<p>Comme pour la rubrique 7-1, l'expertise portera sur les éléments qu'auront pu collecter les établissements. Pour les résultats aux concours, l'expertise impose comme critère nécessaire la bonne identification des différentes catégories de candidats : étudiants inscrits en IUFM, autres étudiants, candidats autres. Elle pourra aussi s'appuyer sur les résultats du suivi des diplômés de master mis en œuvre par l'établissement et portant sur les mentions et spécialités fortement liées aux métiers de l'enseignement.</p>
<b>Qualité du dossier</b> (présentation, qualité des informations, précisions des données...)	<p>Nonobstant les conditions particulières de réalisation de ces dossiers, l'évaluation portera aussi sur ce critère car il en va de la lisibilité du diplôme proposé.</p>